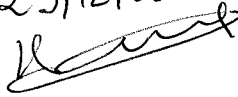


DGA Aménagement
NC/AH/IB/1822/18

29/12/2020


Vu le Commissaire - Enquêteur
CAMMAS Henri

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Nous soussignés, Maire de la Ville de Grasse

CERTIFIONS

Avoir affiché du 5 janvier 2018 au 5 mars 2018 au siège de la Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse, situé au 57 avenue Pierre Sépard, l’arrêté du Préfet en date du 5 décembre 2017 portant élaboration du plan de prévention des risques naturels prévisibles d’inondations de la Commune de Pégomas.

Grasse, le **13 AVR. 2018**

Le Maire,





Jérôme VIAUD

Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse
Vice-Président du Conseil départemental
des Alpes Maritimes